



ÉDITION 2019

L'OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE DU PAYS DE LORIENT

Contacts :

Hélène BOUTELOUP
02 97 12 06 48

Directeur de la publication : Philippe LEBLANCHE
ISSN 2118-1632



INTRODUCTION

Le pays de Lorient porte une ambition forte en matière de développement et de valorisation de l'activité et des espaces agricoles. Cette ambition trouve sa traduction tant dans le SCoT du pays de Lorient que dans la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient.

D'une part, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) comporte des orientations fortes en matière de sécurisation du foncier agricole, notamment par le biais de l'identification et la délimitation d'espaces agricoles protégés dans les espaces soumis à une pression urbaine intense, en prévoyant une très forte réduction de la consommation d'espace, et en localisant au mieux les capacités de développement urbain. Par ailleurs, il organise le développement du territoire pour une meilleure valorisation de la Trame Verte et Bleue au sein de laquelle l'agriculture trouve toute sa place.

D'autre part, la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation du pays de Lorient constitue le "pacte" local et multi-partenarial destiné à préserver et valoriser l'agriculture locale et ses productions. La Charte confirme avec force la volonté partagée de préserver une agriculture forte depuis 2000, avec une composante spatiale volontariste (foncier), une dimension d'attractivité et de durabilité du territoire, et une vision économique dans le domaine de l'emploi et de l'alimentation, dans le cadre notamment du Projet Alimentaire Territorial de Lorient Agglomération, labellisé Programme National d'Alimentation (PNA) par le Ministère de l'agriculture et l'Ademe en 2017.

L'observatoire de l'agriculture fait partie intégrante de la Charte de l'Agriculture et de l'Alimentation. Par ailleurs, l'évaluation tous les 6 ans de la mise en œuvre du SCoT implique également une observation régulière de la place de l'agriculture sur le territoire. À ce titre, AudéLor a été missionnée pour observer et évaluer la consommation annuelle d'espace par l'urbanisation et en particulier la consommation des terres agricoles.

Cet observatoire a été élaboré en partenariat par AudéLor et la Chambre d'agriculture à la demande de Lorient Agglomération. Afin de l'enrichir et de partager les objectifs et

modalités de l'observation, l'observatoire est piloté par un comité rassemblant la Chambre d'agriculture, Lorient Agglomération, la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan, la SAFER Bretagne, le Conseil de Développement du pays de Lorient.

Les données traitées par AudéLor et la Chambre d'agriculture ont été fournies par la Chambre d'agriculture, la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), la FRAB (Fédération Régionale d'Agriculture Biologique) et les services fiscaux. L'ensemble de fiches ici proposées rassemble des indicateurs définis dans le cadre du premier observatoire de l'agriculture réalisé en 2013, complétés de nouveaux indicateurs déterminés par le comité de pilotage en 2018. L'objectif est de faire le point sur les dynamiques agricoles observées depuis 2013, ainsi que sur le contexte local au sein du Morbihan et de la Bretagne.

Cet observatoire 2019 porte sur 30 communes constituant le territoire du SCoT du pays de Lorient, qui réunit Lorient Agglomération et la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan. Le prochain observatoire sera étendu au périmètre de Quimperlé Communauté (16 communes), qui s'inscrit désormais dans le nouveau pays de Lorient.

Nous avons la conviction que la filière agricole est une chance pour notre territoire, de par sa place dans notre économie mais aussi pour les valeurs écologiques et paysagères qu'elle confère à ce territoire et ses habitants, et bien entendu pour la diversité, la qualité et l'accessibilité de notre alimentation.

L'observatoire est aussi là pour nous rappeler régulièrement la valeur de l'agriculture et des espaces agricoles, mais aussi pour nous permettre de fonder nos analyses et actions communes sur des indicateurs objectifs et partagés.

Jean-Marc Le Clanche et Tristan Douard



L'agriculture
du pays
de Lorient

**1 100 emplois
agricoles en
2017 soit 1,3%
des actifs**

**537
entreprises
agricoles
en 2017**

**2 963 salariés
de l'industrie
agro-alimentaire
en 2017**

**32 880 ha
de Surface
Agricole Utile
en 2017 soit 38 %**

LE TERRITOIRE

Pays de Lorient

- Lorient Agglomération
- Communautés de Communes de Blavet Bellevue Océan

Source : AudéLor



L'ENVIRONNEMENT & LE CLIMAT

8,2% DE LA SAU DÉCLARÉE À LA PAC POUR 5 ANS EN MAEC SYSTÈME ENTRE 2015 ET 2017

La souscription à une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) consiste pour un agriculteur·trice à s'engager volontairement pendant 5 ans à mettre en œuvre les pratiques demandées dans le cahier des charges de la mesure. Il existe des mesures systèmes, qui engagent l'ensemble de l'exploitation (telles les systèmes polyculture élevage) et des mesures localisées, qui engagent une parcelle ou un élément paysager ayant un intérêt environnemental particulier (ex : zone humide).

58 mesures systèmes ont été engagées entre 2015 et 2017 sur le pays de Lorient, ce qui représente presque 3000 ha, soit 8.2% de la surface déclarée à la PAC en 2017. Plus de 60% des contrats se sont engagés sur les mesures systèmes polyculture élevage "maintien" - dominante élevage (implique notamment l'obligation de maintenir une part d'herbe importante dans la SAU), tandis qu'environ 1/3 des contrats concernent les MAEC SPE Evolution pour 42% des surfaces (ce qui implique notamment l'obligation d'augmenter sa part d'herbe dans la SAU).

49 MAEC localisées ont été engagées entre 2015 et 2017 sur le pays de Lorient, ce qui représente 230 hectares et environ 3 900 mètres linéaires de bocage. Les trois quarts des mesures localisées concernent les zones humides.

Les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) portés par les territoires volontaires sont établis en fonction de deux enjeux, "la reconquête de la qualité de l'eau et des sols" et "la préservation et la restauration de la biodiversité". Des mesures agro-environnementales et climatiques sont accessibles de manière spécifique dans ces PAEC, tandis que d'autres MAEC sont accessibles sur tout le territoire régional, comme les mesures systèmes polyculture élevage d'herbivores (SPE) - dominante élevage.

Quatre territoires ont été retenus sur le pays de Lorient dans le cadre des PAEC, pour la mise en œuvre des MAEC :

- ▶ 2015-2017 : le Scorff,
- ▶ 2015-2017 : le bassin versant du Blavet Morbihannais (Blavet rive droite sur notre territoire), avec un enjeu "Eau" sur le sud (bassin versant du Riant), et Biodiversité sur la majeure partie du territoire du Blavet rive droite
- ▶ 2015-2017 : Groix
- ▶ en 2016, la ria d'Étel

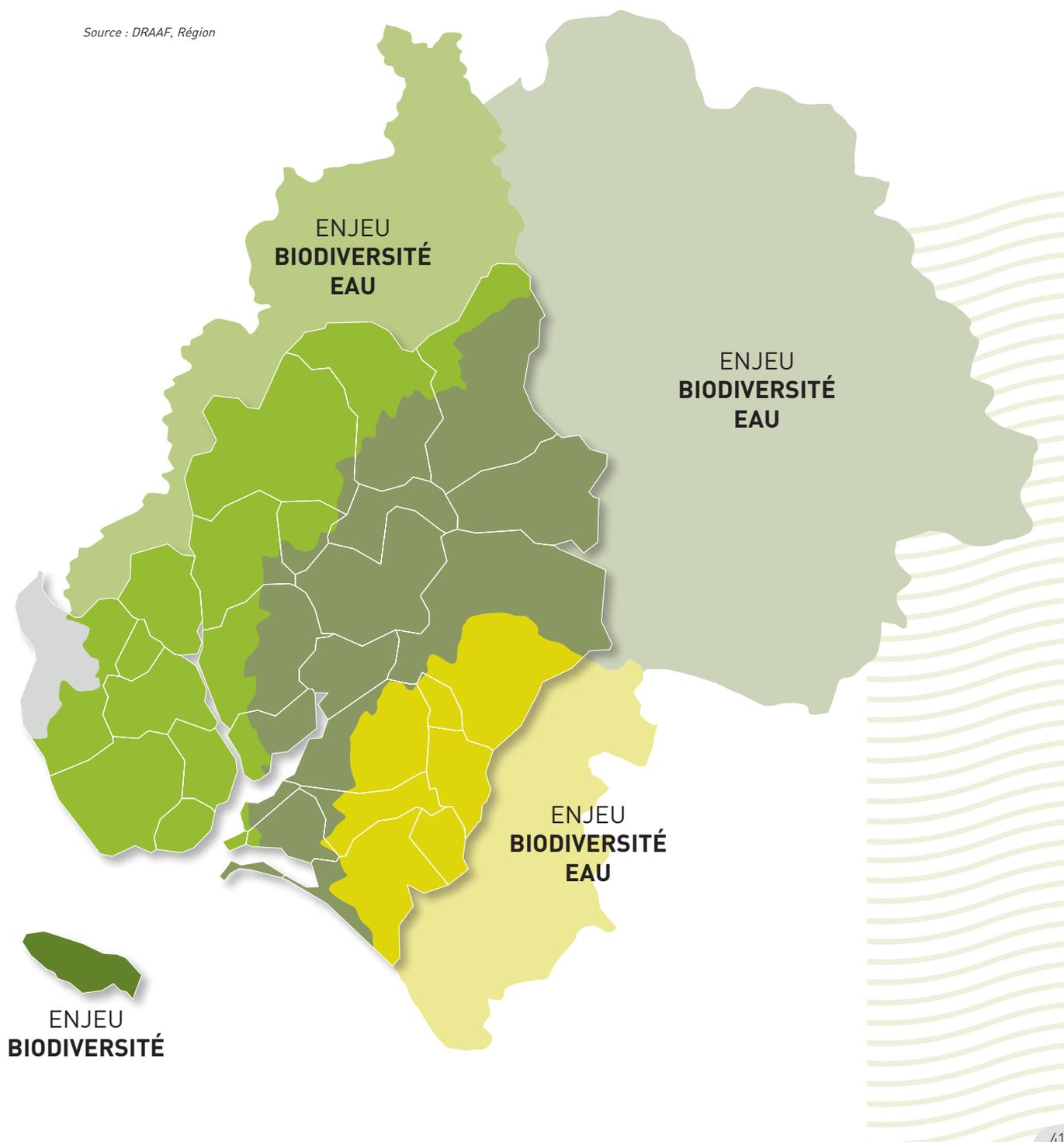
POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les données transmises par la région Bretagne sont provisoires, car elles concernent les campagnes de 2015 à 2017 : la campagne de 2015 a été validée, mais les campagnes 2016 et 2017 sont en cours d'instruction. Les données stabilisées de 2015 à 2017 seront a priori disponibles fin 2019.

Territoires retenus dans le cadre des PAEC
pour la mise en œuvre des MAEC

- Scorff
- Bassin versant du Blavet morbihannais
- Groix
- Ria d'Étel

Source : DRAAF, Région



LE BOCAGE

40% DE BOCAGE MOYENNEMENT DENSE VOIRE DENSE

Le bocage constitue un paysage rural composé de prairies, cultures, pâturages, vergers... encadrés par un maillage de haies constituées d'arbres et arbustes, parfois plantés sur des talus. La densité bocagère a été analysée sur le maillage réalisé dans le SCoT du pays de Lorient, approuvé en 2018. Le maillage d'un hectare a été agrégé en maille de 25 ha pour les analyses bocagères.

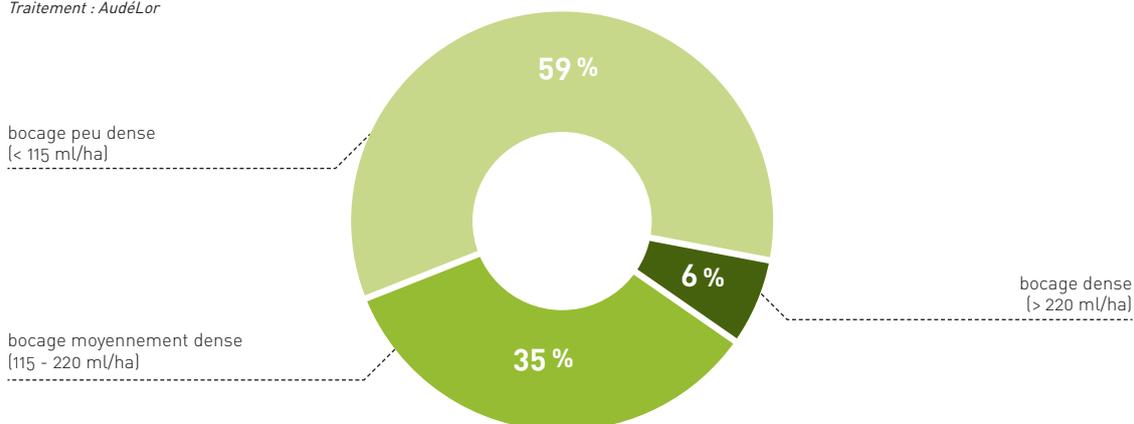
L'analyse de la densité bocagère pondérée est cohérente avec la définition des unités paysagères sur le territoire, à savoir que la densité bocagère est plus importante sur les reliefs, le long des vallées et notamment sur la commune de Bubry.

Les secteurs bocagers de la Crozetière ou de Plœmeur se détachent bien sur la carte. 80% des haies bocagères sont cependant en bon état sur le territoire, c'est-à-dire qu'elles possèdent un bon couvert végétal.

Les secteurs de bonne connexion des linéaires bocagers sont similaires à ceux de bonne densité bocagère, avec cependant des poches localisées de bocage peu dense mais bien connecté : les réseaux bocagers y sont de petite taille et isolés les uns des autres.

Densité bocagère pondérée (mailles de 25 ha)

Source : Breizh Bocage, AudéLor
Traitement : AudéLor



POINT MÉTHODOLOGIQUE

Les données proviennent des remontées effectuées par les opérateurs Breizh Bocage, complétées par un inventaire en 2017 par AudéLor, selon la méthodologie régionale. Afin d'ajuster la perception de la densité bocagère dans le paysage, les lisières de boisements ont été prises en compte. La densité bocagère pondérée est calculée à partir du linéaire bocager pondéré par la qualité du couvert végétal et de la surface agricole potentielle au sein de chaque maille.

81 % haies de en bon état

50 % haies isolées

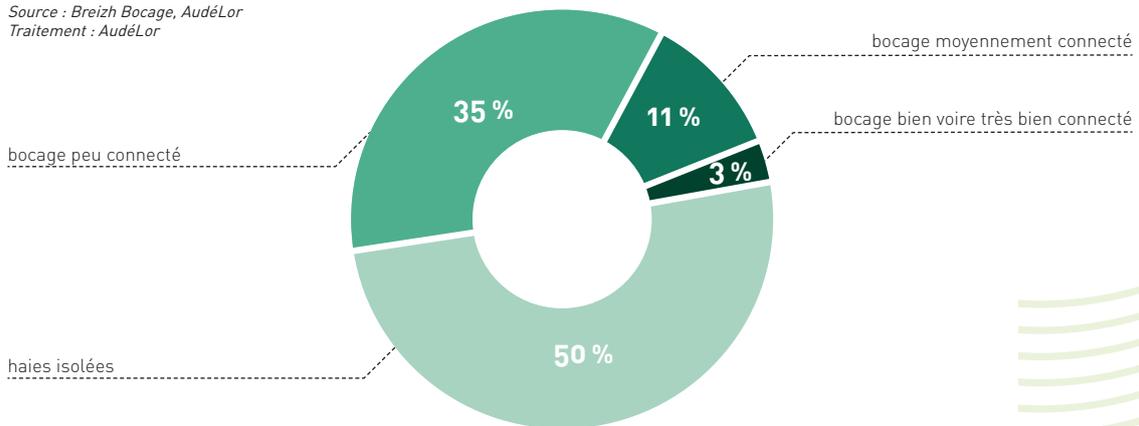
LE BOCAGE

81% DES HAIES EN BON ÉTAT

MAIS UNE HAIE SUR DEUX EST ISOLÉE

Connectivité des réseaux bocagers

Source : Breizh Bocage, AudéLor
Traitement : AudéLor

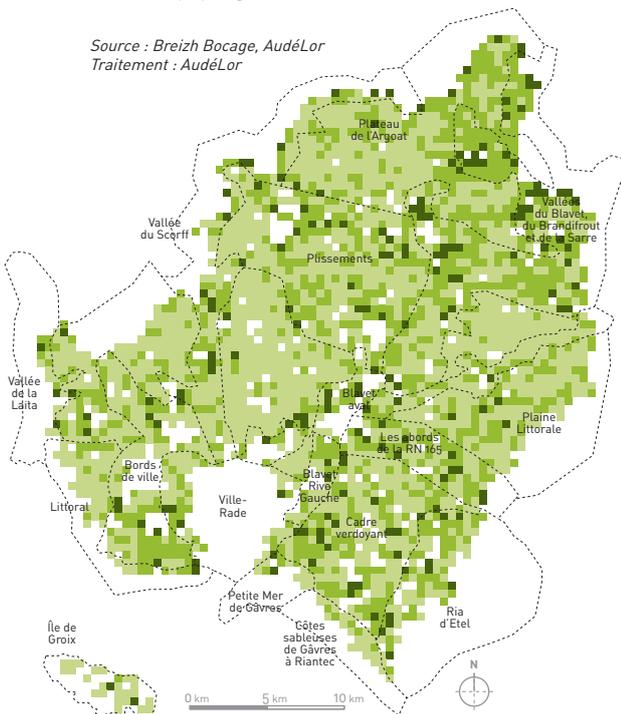


Densité bocagère pondérée sur le pays de Lorient

Mailles de 25 ha

- Bocage peu dense (< 115 ml/ha)
- Bocage moyennement dense (115 - 220 ml/ha)
- Bocage assez voire dense (> 220 ml/ha)
- Unité paysagère

Source : Breizh Bocage, AudéLor
Traitement : AudéLor

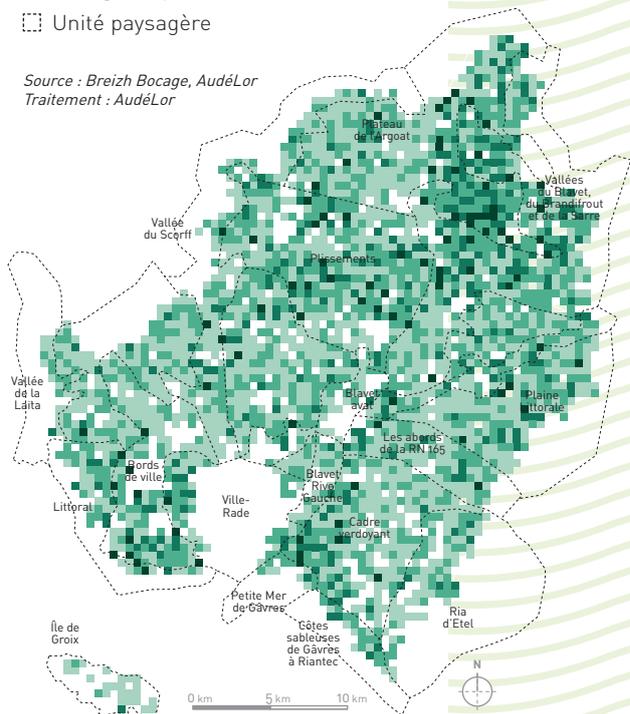


Connectivité des réseaux bocagers sur le pays de Lorient

Mailles de 25 ha

- Haies isolées
- Bocage ouvert
- Bocage peu connecté
- Bocage moyennement connecté
- Unité paysagère

Source : Breizh Bocage, AudéLor
Traitement : AudéLor





AudéLor
DÉVELOPPEUR DE TERRITOIRE

12 avenue de la perrière
56324 Lorient cedex
02 97 12 06 40

www.audelor.com



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Pour télécharger
les communications
d'AudéLor : www.audelor.com

